

Travaux parking bail isolé

Par argillae, le 29/05/2008 à 19:26

Des travaux prévus pendant 2 mois vont rendre inutilisable ma place de parking. J'ai demandé à mon bailleur (agence immobilière) une franchise de loyer en compensation du service non rendu. Celle-ci me la refuse en me renvoyant vers mon assureur pour une éventuelle prise en charge.

Mon bailleur n'a t il pas l'obligation d'assurer la disponibilité d'un local loué? Ma demande n'est elle pas une pratique courante? Merci de votre réponse rapide.